



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Décision du 1^{er} juin 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

**OBJET : Maintenance du site internet institutionnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia.
Souscription d'un contrat de maintenance**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commandes publiques :

- En matière de fournitures et services : Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du code de la commande publique (40 000 € HT) à ce jour ;

Considérant que le site internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia requiert la passation d'un contrat de maintenance moyennant le versement annuel de la somme de 1 410 € HT comprenant la maintenance du site internet : 1 300 € HT, le nom du domaine 50 € HT, le certificat SSL : 60 € HT ;

**OBJET : Maintenance du site internet institutionnel de la Communauté d'Agglomération de Bastia.
Souscription d'un contrat de maintenance**

DECIDE

De conclure avec la Société CORSICAWEB un contrat relatif à la maintenance du site internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

APPROUVE

Le contrat ci-annexé ;

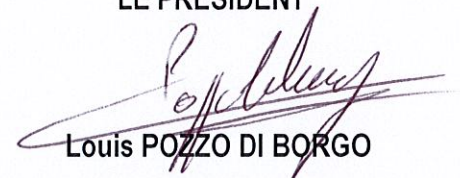
DIT

Que la dépense est prévue au budget principal, chapitre 011, ligne 6262 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **02 JUIN 2021**
et publication ou notification
du **02 JUIN 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora M.  RAOUI